

INSTRUCTION DE CONTROVERSE

Couvrez ce vin que je ne saurais boire



LE DISCOURS DE SANTÉ PUBLIQUE SUR LE VIN EN FRANCE : VERS UN NOUVEL HYGIÉNISME ?

Delbello Manon • Hassini Sarah • Mouinie Angèle • Martin-Meyer Laura •
Abgrall Ewen • Marin Cécile

Parcours de cinquième année, «Risques, Science, Environnement et Santé»
SCIENCES PO TOULOUSE - Septembre / Décembre 2018

Professeurs encadrants : Valérie Péan et Antoine Doré

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS	3
I) L'HYGIÉNISME PRIS ENTRE DEUX VINS – LE BASCULEMENT DANS LE SANITAIREMENT CORRECT	4
A. LE VIN ÉPARGNÉ PAR LES PREMIÈRES CROISADES HYGIÉNISTES DU XIXE DU FAIT DE SA SPÉCIFICITÉ SCIENTIFIQUE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE	4
1. La découverte des propriétés sanitaires singulières du vin participe à la genèse du premier hygiénisme	4
2. Un enracinement culturel, territorial et symbolique	5
3. L'exception sanitaire demeure jusqu'à l'aube du XXIe et porte un nom : le French Paradox	5
B. UNE SPÉCIFICITÉ QUI TOURNE PROGRESSIVEMENT AU VINAIGRE	6
1. Les discours de santé publique, de la lutte contre l'alcoolisme à la Loi Evin : hygiénisme médical ou moral ?	6
2. Le vin, un produit à risque dont les modes de consommation évoluent	7
3. La consommation de vin s'embourgeoise et quitte progressivement l'accompagnement traditionnel des repas	7
II) A VOTRE SANTÉ ! DE QUEL PORTEFEUILLE DE RISQUE.S SE DOTE NOTRE SOCIÉTÉ ?	8
A. ETABLIR DES RECOMMANDATIONS PUBLIQUES : À QUEL SAIN SE VOUER ?	8
1. La dose fait le poison et en même temps... la protection	8
2. De la nécessité d'arbitrer entre risque relatif et risque absolu	9
B. LA DOSE : OUTIL DE RÉGLEMENTATION ET DE DÉFINITION D'UN SEUIL DE RISQUE "ACCEPTABLE"	10
1. La construction de la dose dans les politiques de santé publique	10
III) LA CONFRONTATION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS ANTAGONISTES : SERAIENT-CE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES QUI AMÈNENT LES ACTEURS À METTRE DE L'EAU DANS LEUR VIN ?	12
A. LES TENANTS DE LA PROHIBITION : LE DIABLE EST DANS LE DIVIN	12
1. Pour supprimer la consommation excessive, il faut exclure la consommation modérée	12
2. Du point de vue du foie et de la santé publique, le vin est un alcool comme un autre	12
B. EN VERRE ET CONTRE TOUS, LES TENANTS DE LA PRÉVENTION PAR L'ÉDUCATION	13
1. Les préoccupations sanitaires pèsent peu face à l'exception culturelle, symbolique et économique du vin	13
2. La prohibition est une manière de masquer le malaise social là où l'apprentissage du risque le prévient	13
C. LA PROFESSION, SES REPRÉSENTANTS ET GROUPES D'INTÉRÊTS : L'EXCEPTION VINI-VITICOLE À LA CROISÉE D'ENJEUX ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	14
CONCLUSION	15



Le 7 février 2018, l'actuelle ministre de la Santé Agnès Buzyn déclarait sur France 2 : « *L'industrie du vin laisse croire aujourd'hui que le vin est différent des autres alcools. En termes de santé publique, c'est exactement la même chose de boire du vin, de la bière, de la vodka, du whisky, il y a zéro différence ! On a laissé penser à la population française que le vin serait protecteur, qu'il apporterait des bienfaits que n'apporteraient pas les autres alcools. C'est faux. Scientifiquement, le vin est un alcool comme un autre.* »

Il semble pourtant que le débat soit plus complexe et dépasse largement l'idée d'une «industrie» manipulatrice à des fins commerciales. A l'origine de la controverse, il y a la remise en cause d'un héritage. Fruit de plusieurs siècles de culture viticole sur le territoire français, le vin bénéficie d'une spécificité culturelle, symbolique voire sanitaire qui ne connaîtrait pas d'égal parmi ses voisins les autres alcools. En effet, tandis que ses bienfaits sur la santé sont vantés depuis l'Antiquité, sa consommation est tantôt un symbole de pouvoir, tantôt «extrait d'humeur gauloise, reflet du doux pays de France» (R. Poincaré). Dans une histoire de la vigne et du vin en France, Roger Dion faisait d'ailleurs le constat que «cette résistance de l'activité viti-vinicole aux changements historiques pendant des siècles témoigne de l'importance du vin dans la société française» (Dion, 1959)¹. Ainsi, sa culture continue de façonner le paysage français et pèse aujourd'hui la modique somme de 10 milliards d'euros d'excédent budgétaire dans la balance commerciale du pays.

Autant de points qui expliquent qu'à la suite des déclarations de la ministre de la Santé, députés, acteurs et groupes d'intérêts de la filière mais aussi scientifiques n'ont pas tardé à taxer Agnès Buzyn «d'intégriste de l'hygiénisme». Les opinions se polarisent et deux postures dominantes émergent : les tenants de la prohibition face à ceux de l'éducation. Ainsi, deux conceptions de la «consommation avec modération» s'opposent : pour les premiers, il n'est pas d'individu assez responsable pour limiter sa consommation; pour les seconds il s'agit d'éduquer des individus responsables à la “mesure de toute chose”. Bien loin de représenter deux postures totalement homogènes, les acteurs usent à leur profit des points qui font débat au sein de la communauté scientifique.

La tendance de fond que semble illustrer la controverse actuelle est celle de l'émergence d'un nouvel hygiénisme où capital santé et injonctions moralisatrices se confondent pour gouverner des individus qui se voient progressivement dépouillés de leur responsabilité. L'Etat gagne du terrain dans la prise en charge de la santé des individus tandis qu'il les culpabilise de ne pas agir selon ses préceptes. Dans ce contexte, la spécificité du vin est progressivement gommée au profit de sa seule teneur en éthanol.

Pour tenter de dessiner les enjeux que soulève cette controverse, nous sommes allé.e.s à la rencontre de scientifiques et de professionnel.le.s de la filière et avons parcouru la littérature scientifique et médiatique.

1. Dimensions historiques, culturelles et sociales du “boire” - Inserm (<http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/154/?sequence=11>)

● L'HYGIÉNISME PRIS ENTRE DEUX VINS : LE BASCULEMENT DANS LE SANITAIREMENT CORRECT

LE VIN ÉPARGNÉ PAR LES PREMIÈRES CROISADES HYGIÉNISTES DU XIXE DU FAIT DE SA SPÉCIFICITÉ SCIENTIFIQUE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE

§ La découverte des propriétés sanitaires singulières du vin participe à la genèse du premier hygiénisme

L'hygiénisme

Du grec *hugieinós*, désignant ce qui est «bon pour la santé». L'hygiénisme émane du discours médical qui établit un lien entre les états de santé des individus et la propreté / pureté de leur environnement (Matthey et Walter, 2005). Le mouvement défend une vision organique de la société : un corps sain et pur dans une cité juste et salubre. Désormais, la saleté se confond avec la souillure morale¹.

Première vague hygiéniste et naissance des ligues anti-alcooliques

Les mouvements hygiénistes accouchent des premières ligues antialcooliques pour lesquelles l'alcool est la seule cause du malheur social et la misère ouvrière le premier des fléaux.

Ainsi Louis René Villermé écrit dans son *tableau de l'état moral et physique des ouvriers dans les manufactures de coton, de laine et de soie* : l'alcool «rend l'ouvrier paresseux, joueur, querelleur, turbulent; elle le dégrade et l'abrutit, délabre sa santé, abrège souvent sa vie, détruit les mœurs, trouble et scandalise la société et pousse au crime».

Juridiquement, cela se traduit par la loi du 23 janvier 1873 tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme.

Au même moment naît l'idée selon laquelle les régions viti-vinicoles ont échappé à cette habitude collective de consommation quotidienne et banale de grandes quantités de boissons fortes.

Et, tandis que la bourgeoisie des ligues antialcooliques luttait contre la consommation excessive d'alcools distillés (industriels), elle valorisait la consommation de vin qui était assimilé non pas à un alcool mais à une boisson saine².

C'est ainsi que «ce clivage très français entre les boissons fermentées, hygiéniques pour Pasteur, et les mauvais alcools industriels s'est consolidé à cette époque»³.

Le crédit scientifique du vin en tant que boisson "saine et hygiénique"

Louis Pasteur - *Études sur le vin* (1866) : la première «pasteurisation» est réalisée sur du vin afin de tuer les germes qu'il contient et résoudre les problèmes posés par son transport et sa conservation.

Au même moment, le pionnier de la microbiologie découvre les polyphénols, dont le resvératrol, contenus dans les tanins du vin rouge. Il leur reconnaît notamment des vertus antiseptiques permettant de soigner des maladies infectieuses. Ainsi Pasteur consacre la formule selon laquelle le vin est «*la plus saine et la plus hygiénique des boissons*». Et, à une époque où l'eau est de mauvaise qualité et porteuse de maladie, le vin représente une alternative idéale.

Les vertus médicinales du vin à travers le temps...

Médecine médiévale : Antidotaire de Salerne, le vin entre dans 31 des 85 recettes présentées : (le vin) « rend l'esprit vif, les yeux brillants, l'oreille fine, dispense de l'embonpoint et donne à la vie une santé robuste »

Campagnes napoléoniennes, Villard : « le bistouri commence la guérison et le vin l'achève »

« Les médecins de Louis XIV ont bataillé pour savoir quel vin serait le plus salutaire à leur royal patient »

Précepte galénique transformé en dicton : « Le pain fait la chair et le vin fait le sang ».⁴

1. <http://www.agrobiosciences.org/archives-114/sciences-et-societe/les-chroniques/article/hygiénisme-c-est-du-propre-article-original#.XAlJw2hKjIU>

2. Bachmann C, Coppel A. Le dragon domestique, 1989

3. Dimensions historiques, culturelles et sociales du "boire" - Inserm (<http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/154/?sequence=11>)

4. Ibid

§ Un enracinement culturel, territorial et symbolique

De l'évêque jusqu'à la bourgeoisie urbaine en passant pas le seigneur, la consommation de vin est un symbole de pouvoir.

Pour exemples historiques : Henri IV aurait été baptisé au Jurançon et, pour calmer la foule qui avait envahi son palais, Louis XVI leva son verre de vin à la santé de la nation le 20 juin 1792.⁵

En 1855, la première grande Exposition universelle se tient à Paris sur les Champs-Élysée. Pour l'occasion, Napoléon III, grand amateur de vins de Bordeaux, demande aux courtiers et négociants de l'industrie vinicole qu'ils établissent un classement des vins en fonction de leur prix, ainsi que de la réputation et de l'esthétique des châteaux qui les produisent : à l'époque, ces critères sont garants de la qualité des breuvages⁶.

Surtout, le vin est le signe et l'emblème de toute alliance : «Il accompagne l'accord économique sur les marchés, il signe et scelle l'alliance entre des familles lors des fiançailles et des mariages, présent sur la table des élites politiques lors de signatures de traités de paix». Le breuvage est par ailleurs un élément indispensable de la liturgie catholique et les vignobles modèlent la carte des paysages français : la période de l'Ancien Régime voit les vignobles couvrir presque les deux tiers de la France, avec l'Île de France et la Bretagne (Lavicher, 1988; Dion, 1959) afin que chaque paroisse puisse être approvisionnée en vin.

Si le XIXe industrialisé démocratise la consommation de vin, la Première Guerre Mondiale achève de répandre sa consommation à l'ensemble de la population française.



5. <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/articles/368/02.htm> - Inpes. Le vin, 2000 ans d'enracinement gaulois.

6. <https://www.inrap.fr/dossiers/Archeologie-du-Vin/Histoire-du-vin/Moderne-et-contemporain-Culture-et-societe#.XAlXeGhKjIU>

7. Dimensions historiques, culturelles et sociales du "boire" - Inserm (<http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/154/?sequence=11>)

Le «*pinard de la victoire*» devient un breuvage patriotique après avoir servi de drogue désinhibitrice et d'anxiolytique pour les soldats au front. Raymond Poincaré dira à son sujet qu'il est «essence de joie et de santé, extrait d'humeur gauloise, reflet du doux pays de France»⁸.

En conséquence, la promulgation de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine débouche sur une reconfiguration du paysage vitivinicole français. «Dès 1919, on voit émerger les députés du vin qui vont défendre bec et ongles la filière. Ils voient le vin comme un patrimoine qu'il faut valoriser» (Stéphane Le Bras, historien de la vigne et du vin)⁹.

§ L'exception sanitaire demeure jusqu'à l'aube du XXIe et porte un nom : le French Paradox

Dans les années 1990, l'idée se répand dans l'imaginaire collectif que le vin rouge protège la santé cardiovasculaire.

En 1991, lors de l'émission «60 Minutes» de la chaîne de télévision américaine CBS News, le médecin français, nutritionniste et spécialiste en maladies coronariennes Serge Renaud affirme que «les Français ont des risques statistiques de maladie cardiovasculaire 3,5 fois inférieur aux Américains grâce à leur consommation modérée de un à trois verres de vin rouge par jour, riche en antioxydant, en dépit d'une consommation équivalente de graisses saturées».

Serge Renaud faisait référence à une étude parue quelques mois plus tard, le 20 juin 1992 dans la revue scientifique *The Lancet* : «In most countries, high intake of saturated fat is positively related to high mortality from coronary heart disease (CHD). However, the situation in France is paradoxical in that there is high intake of saturated fat but low mortality from CHD. This paradox may be attributable in part to high wine consumption. Epidemiological studies indicate that consumption of alcohol at the level of intake in France (20–30 g per day) can reduce risk of CHD by at least 40%.»

8. Le Monde Diplomatique, août 2016 : Le «pinard» ou le sang des poilus

9. <https://www.publicsenat.fr/article/societe/de-la-suppression-du-vin-dans-les-cantines-a-la-loi-evin-la-lutte-contre-l-alcool-en?fbclid=IwAR-2kH9EYfApNcgVy9qcEFN0QtPixb-Jk03MvTQjJKmierhGhFFN3GlgKbUs>

En réalité, c'est surtout le régime crétois, dans lequel la consommation de vin rouge est courante, qui est à l'origine de cette meilleure santé cardiovasculaire. "Mais derrière l'affaire du paradoxe français, il y a aussi des enjeux moraux et idéologiques. Pour le puritanisme du nord de l'Europe et des Etats-Unis, le régime "méditerranéen" est moralement pur, car fondé sur un idéal de simplicité frugale : c'est la rédemption du pécheur. En revanche, le paradoxe français est un scandale éthique : le péché supposé est récompensé" (C. Fischler, 1999)¹.

UNE SPÉCIFICITÉ QUI TOURNE PROGRESSIVEMENT AU VINAIGRE

§ De la lutte contre l'alcoolisme à la loi Evin, des discours de santé publique empreints d'hygiénisme

En France, la modération porte un nom : le vin

Sur la modération...

«Diminuer la valeur, l'intensité de quelque chose»

Emprunté au latin *moderari* «tenir dans la mesure, régler, diriger, conduire; imposer une limite à, modérer», dérivé de *modus* «mesure, juste mesure, limite convenable».

L'idée de modération est déjà présente dans l'Ancien Testament : Si. 31/25-31 : «Le vin est comme la vie pour l'homme s'il en boit avec modération».

Laura culturelle et sanitaire du vin s'érode progressivement du fait de l'émergence des campagnes de santé publique de prévention aux lendemains du second conflit mondial. Au nom de la reconstruction du pays et du besoin de forces vives, trois types de discours sur la modération dominant en fonction des publics :

- La lutte contre la consommation excessive régulière d'alcool chez les adultes à partir des années 1950 à 1970;
- La lutte contre la consommation d'alcool pendant la grossesse;
- La lutte contre la consommation excessive ponctuelle chez les jeunes à partir des années 80-90.

Sauf quand quand les publics visés sont les femmes enceintes, il est toujours question de modération et jamais d'abstinence : «un verre ça va, trois verres

bonjour les dégâts» (campagne de prévention de 1984).

Ces discours sont corrélés à l'affermissement des mesures législatives prises pour limiter la consommation d'alcool à partir des années 1950, comme notamment :

- La loi du gouvernement Pierre Mendès-France du 15 avril 1954 sur le traitement des alcooliques dangereux pour autrui, qui entendait lutter contre l'alcoolisme par des politiques de prévention, d'information et des mesures de traitement des alcooliques dangereux;
- L'ordonnance du 23 décembre 1958 est la première à sanctionner la conduite en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise d'un état alcoolique. Vingt ans plus tard, en 1978, le taux d'alcool légal au volant sera abaissé à 0,8g en même temps que naît le slogan «boire ou conduire il faut choisir»;
- L'ordonnance de 1960 interdit aux mineurs de moins de 20 ans la consommation de boissons distillées dans les débits de boisson tandis que la vente de boissons fermentées comme le vin est permise pour les mineurs de 12 ans et plus.

Jusqu'à la loi Evin, la consommation de vin conserve une position singulière au sein de la majeure partie des mesures de lutte contre l'alcoolisme.

Loi Evin : le (difficile) affront sanitaire contre les intérêts économiques

En 1991, la loi Evin vise à dissuader «*les consommations excessives ou inadaptées*» : si la publicité pour l'alcool reste autorisée, elle doit désormais s'accompagner du message «*l'abus d'alcool est dangereux pour la santé*».

Selon l'Agence Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), «*ce qui justifie la loi Evin, c'est la dualité de l'alcool, un produit qui à la fois procure du plaisir et qui comporte des risques importants. C'est le cas de toutes les boissons alcooliques, qu'il s'agisse de bière, du vin ou des spiritueux, ou encore des apéritifs ou du cidre. C'est en raison des risques liés à la consommation d'alcool que, pour la protection de la santé, la loi encadre la communication sur les boissons qui en contiennent.*»²

Cette loi bouscule les acteurs et lobbys du monde viticole, qui la considèrent comme un obstacle à la «*vente de leurs produits dans un marché de plus*

1. Du vin, C. Fischler, éditions Odile Jacob, 1999

2. <https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/d-2-22-09-2015-loi-evin.pdf>

en plus concurrentiel». Surtout, elle contribue «à couper net la transmission de valeurs culturelles et patrimoniales françaises qu'opérait la consommation de vin»³. Après 25 ans d'influence sur le législateur pour assouplir la loi Evin, ils sont parvenus en 2015 à faire voter au Parlement un amendement autorisant à ne plus considérer les «contenus journalistiques ou œnotouristiques consacrés à une région de production ou au patrimoine culturel, gastronomique ou paysager liés à une boisson alcoolique» comme de la publicité.

§ Le vin, un produit à risque dont les modes de consommation évoluent

Une spécificité vis-à-vis des autres alcools qui se dilue dans l'aversion croissante pour le risque de ses consommateurs

Progressivement, le vin est reconnu comme un produit à risques à consommer avec modération. Selon une enquête du CREDOC (nov. 2008) : en 2007, pour 51% des Français, il est reconnu comme le deuxième produit représentant des risques pour la santé contre 26% en 2003.

Cette tendance s'explique notamment par une montée des préoccupations santé dans l'alimentation⁴.

Ainsi, du point de vue d'une partie des consommateurs, le vin est un alcool comme les autres dans la mesure où ses effets sur l'organisme dépendent de la teneur en éthanol qu'il contient.

Cette aversion croissante pour le risque sanitaire s'explique par une forme de basculement dans le «sanitairement correct» où le corps devient l'objet d'un investissement identitaire : «*tout est possible*» mais de préférence dans un corps sain et entretenu⁵.

La norme repose sur la conservation de son «capital santé» et cette manifestation du nouvel hygiénisme pourrait se résumer ainsi : «*On ne boit plus d'alcool, on se prépare une cirrhose*» (P. Zaoui, 1997).

§ La consommation de vin s'embourgeoise et quitte progressivement l'accompagnement traditionnel des repas

La spécificité du vin vis-à-vis des autres alcools évolue au gré de ses modes de consommation. Autrefois aliment et médicament, la bouteille de vin trônant au

3. <https://anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/d-3-17-09-2015-veritables-objectifs-lobby.pdf>

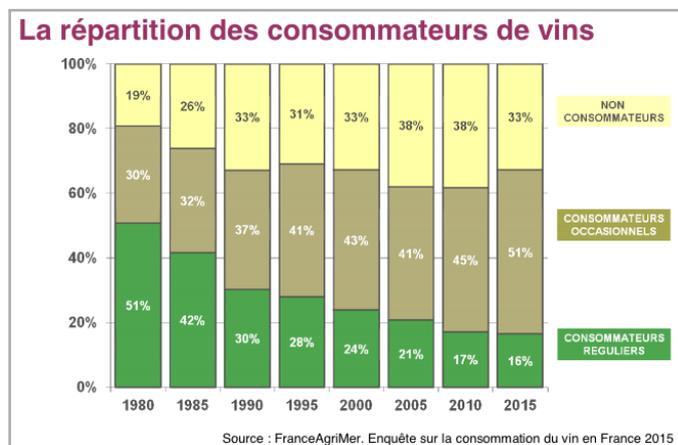
4. CREDOC, Consommation et modes de vie - Le vin, un produit à risques qui s'embourgeoise, Raphaël Berger, n°216, Nov. 2008

5. Isabelle Queval, l'industrialisation de l'hédonisme. Nouveaux cultes du corps : de la production de soi à la perfectibilité addictive.

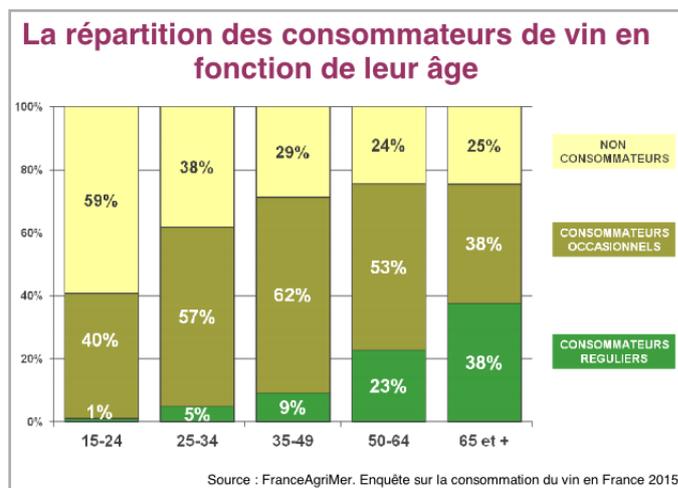
centre de la table à chaque repas se meut en produit secondaire à la consommation irrégulière.

Le vin devient un produit rare consommé en des occasions festives : par exemple, la consommation de vin de table est passée de 44 millions d'hectolitres en 1979 à 6,7 millions d'hectolitres en 2005. Les ouvriers du début du siècle et consommateurs réguliers sont remplacés par une clientèle aisée où le vin devient un marqueur des repas gastronomiques. Surtout il a été démontré qu'en cas de difficultés financières les ménages s'en privent désormais plus facilement⁶.

Comme le montrent ces graphiques, la part des consommateurs occasionnels ne cesse de progresser tandis que celle des consommateurs réguliers ne cesse de décroître.



A ce titre, la part des 65 ans et + consommant du vin de façon régulière est stable dans le temps. Ainsi, on constate un effet générationnel dans l'évolution de ses modes de consommation⁷.



6. Ibid

7. France Agrimer, Oct. 2015 - Enquête sur la consommation de vin en France en 2015. Le vin vin : transformation d'une composante de repas à une boisson culturelle ?

Depuis plusieurs siècles, la vigne façonne les paysages français et la consommation de vin jouit d'un prestige et d'une spécificité culturelle manifestes. Épargnée par les premières croisades hygiénistes du XIXe, elle pâtit aujourd'hui des injonctions du nouvel hygiénisme. En témoignent des profils et des modes de consommation en pleine mutation. L'aversion croissante pour le risque des consommateurs est corrélée à des injonctions moralisatrices de la part des pouvoirs publics tandis que le discours scientifique peine à s'accorder sur les effets du vin sur l'organisme. En substance, ces débats dessinent les contours d'un nouveau portefeuille de risques...

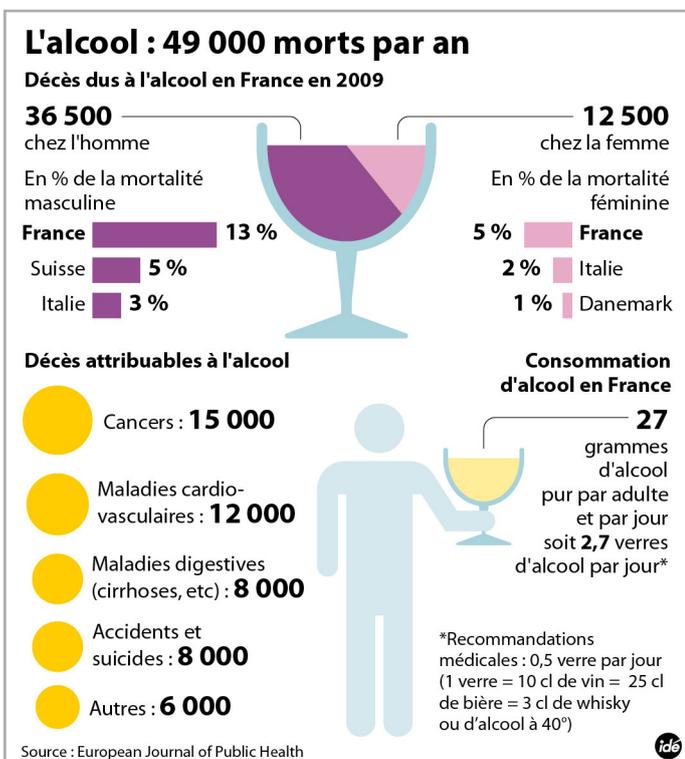
• A VOTRE SANTÉ ! DE QUEL PORTEFEUILLE DE RISQUE.S SE DOTE NOTRE SOCIÉTÉ ?

L'arrivée d'une définition de la modération selon une "dose" d'éthanol précise (aujourd'hui 10g / verre et 2 verres max / jour) met fin à la spécificité du vin au regard des politiques publiques. Dès lors les boissons sont régulées en fonction des unités d'alcool qu'elles contiennent : n'y échappant pas, le vin (re)devient un alcool comme les autres. Outre ses spécificités culturelles et économiques, il tombe sous la législation hygiéniste et devient une boisson alcoolisée comme les autres.

ETABLIR DES RECOMMANDATIONS PUBLIQUES : À QUEL SAIN SE VOUER ?

§ La dose fait le poison et en même temps... la protection

Réduit à sa teneur en éthanol, le vin est lui aussi responsable de 49 000 morts¹



On observe une tendance croissante à considérer le vin à l'aune de la teneur en éthanol qu'il contient. Ainsi serait-il lui aussi responsable de 49 000 morts par an. Se référant à la mortalité de l'année 2009, ce chiffre a été établi par l'équipe de Catherine Hill au moyen d'une étude épidémiologique réalisée en 2013. Lorsqu'il est ramené à la mortalité totale en France, ce chiffre représente environ 8% du total (49 000/535 000) et touche inégalement les générations : 22% des décès chez les 15-34 ans seraient attribuables à l'alcool, contre 7% chez les 65 ans et plus.

Ainsi, cancers, maladies cardiovasculaires, maladies digestives, diabète de type 2, troubles mentaux ou accidents et violences représentent des causes de décès liées directement ou indirectement à la consommation d'alcool. Par voie de conséquence cet article conclut sur une nécessité de réduire la consommation d'alcool en France dans la mesure où il démontre que «même à la dose de 13 grammes par jour, les effets nocifs l'emportent sur les bénéfices».

Cette étude prend en compte des pathologies traitées par différentes spécialités médicales qui ne portent pas toutes le même regard sur le sujet. Celui-ci dépend de leur méthodologie et de leur objet d'étude.

Par exemple, l'oncologie porte un regard alarmiste sur la consommation d'alcool; des études ayant établi que les risques de cancer augmentent dès le premier verre quotidien... D'abord en 2007, puis

1. Guérin, S., Laplanche, A., Dunant, A., & Hill, C. (2013). Mortalité attribuable à l'alcool en France en 2009. Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 163-168.

en 2009, L'INCa a suscité de vives polémiques en publiant des recherches selon lesquelles il n'existe pas de quantité d'alcool neutre en terme de risque de cancer.² Les réponses des autres acteurs du monde de la santé ne manquent pas de remettre en question la recommandation émise par l'INCa de réduire les doses journalières recommandées. Selon le Haut Conseil pour la Santé Publique (HCS) par exemple, les données fournies par l'INCa ne sauraient donner lieu à une révision des doses recommandées car elles ne se concentrent que sur une cause de mortalité, les cancers, et délaissent ainsi les effets protecteurs sur les risques cardio-vasculaires.

On comprend donc que l'article publié par The Lancet le 23 août 2018 et visant à évaluer les effets de l'alcool sur un vaste ensemble de maladies puisse relancer le débat. En tenant compte d'un panel de 23 causes de morbidité, cette recherche pare à l'argument des effets protecteurs. Pour autant, sa méthodologie est également critiquée, de même que la recommandation donnée par les scientifiques d'abaisser les doses recommandées quelque soit la législation en place.³

Protection de la santé cardiovasculaire : une spécificité qui bénéficie d'un consensus

Selon Denis Corpet (Inra), spécialiste des relations alimentation-cancer, un ensemble de critiques peuvent être formulées au sujet de cette étude. Tout d'abord, il s'agit d'une étude à l'échelle globale ne pouvant prendre en compte les différences de modes de vie et de consommation d'alcool.

L'étude présuppose par ailleurs que la dose d'alcool établie a un effet similaire quelque soit l'alcool consommé, ce qui va à l'encontre des évidences concernant les effets protecteurs du resvératrol et des polyphénols dans le cas du vin.

Pour les cardiologues, les effets protecteurs pour la santé cardiovasculaire des dites substances compensent les effets délétères de l'éthanol sur l'organisme. A noter qu'il est toujours question de consommation modérée, c'est à dire comprise entre 1 et 2 verres par jour. Ainsi selon Denis Corpet *« beaucoup d'études épidémiologiques montrent que les abstinentes ont une mortalité supérieure aux buveurs modérés, mais qu'au delà de 3 verres par jour la mortalité augmente »*.

2. <https://www.e-cancer.fr/content/download/63160/568589/file/RAPALC07.pdf>

3. https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/07/28/alcool-et-cancer-nouvelle-controverse_1223532_3224.html

Par ailleurs, il est fondamental de prendre en compte les caractéristiques du consommateur ainsi que son mode de vie. En effet, celui-ci ne bénéficiera ou ne souffrira pas des mêmes effets selon qu'il est fumeur, de sexe féminin ou jeune. Par exemple, pour les femmes le risque de cancer du sein augmente très vite avec le nombre de verre et, chez les fumeurs, l'alcool associé au tabac démultiplie les risques de cancer de la bouche, du larynx et du pharynx.

Denis Corpet soutient enfin que les effets protecteurs du vin ne sauraient jouer leur plein effet qu'au delà de 60 ans, les pathologies évitées étant particulièrement rares avant cet âge.

§ De la nécessité d'arbitrer entre risque relatif et risque absolu

*« Boire du vin, c'est boire à la fois du bien-être et du mal-être »
(C. Delpierre)*

L'enjeu en terme de santé publique, est de bien lire / interpréter les différentes études publiées sur les substances étudiées. Beaucoup mettent en avant des risques relatifs à un groupe donné, sans pour autant mentionner les risques absolus qu'engendrent certains comportements. Or ce sont les risques absolus qui permettent d'arbitrer au mieux en vue d'une recommandation.

La lecture de l'étude publiée en août 2018 par The Lancet permet de relativiser le chiffre régulièrement mis en avant par les acteurs de la santé publique, à savoir les 49 000 morts par an causés par la consommation d'alcool.

D'après cette étude, 918 personnes sur 100 000 seraient à même de développer l'une des 23 maladies mortelles étudiées lorsqu'elles consomment 1 verre de vin / jour sur un an... contre 914 personnes sur 100 000 pour des personnes ne buvant absolument pas de vin. Soit un écart de 4 morts supplémentaires sur 100 000 entre la consommation de 0 et 1 verre / jour / an. Si l'écart augmente de 63 personnes supplémentaires à hauteur de 2 verres de vin / jour / an, ces chiffres permettent de minimiser les appels à l'abstention tant l'écart reste faible entre 0 et 1 verre d'alcool ingurgité.

Qui plus est, les conclusions épidémiologiques rappellent que l'analyse des effets liés à la consommation d'alcool, et notamment du vin,

doivent prendre en compte les facteurs qui accompagnent cette consommation. Pris en faibles quantités à l'occasion de repas et/ou partagé avec des proches, les effets négatifs de l'éthanol contenus dans le vin peuvent alors être contrebalancés par des effets cardiovasculaires et cognitifs positifs associés au cadre convivial et aux aliments consommés. En fonction du cadre dans lequel est consommé le vin, la dose peut être plus ou moins bénéfique.

Les effets de l'alcool sur l'organisme sont toujours modulés par le mode de vie et de consommation de son buveur (D. Corpet)

Les études soulignent depuis longtemps l'importance du mode de consommation d'alcool dans la survenue de ses conséquences négatives.

Dès 1916, l'Académie de médecine recommande de ne pas consommer d'alcool le ventre vide, ce qui est encore repris aujourd'hui dans les messages de prévention. De même, une alcoolisation massive mais ponctuelle ferait, à dose égale, bien plus de dégâts qu'une consommation quotidienne modérée (ce qui pourrait notamment s'expliquer par une baisse de probabilité d'accidents).

Ces conseils de consommation sont également ciblés. Différentes populations sont identifiées comme n'encourant pas les mêmes risques face à leur consommation d'alcool. C'est pourquoi par exemple la consommation d'alcool est strictement déconseillée aux femmes enceintes.

Les doses recommandées sont également modulées en fonction du sexe (pas plus de deux verres par jour chez les femmes contre trois pour les hommes). Une différence dans la capacité à métaboliser l'alcool serait à la source de ces recommandations.

Notons toutefois que ces recommandations varient d'un pays à l'autre ! Ainsi, Israël préconise aux étudiants de ne pas boire plus d'une dose d'alcool en une occasion et l'Allemagne recommande deux jours d'abstinence par semaine quelque soit le niveau de consommation¹.

L'évolution des modes de consommation suscite également une variation dans les messages de prévention, comme le montre l'exemple du *binge drinking*. L'apparition de ce mode de consommation (forte consommation d'alcool en un laps de temps très court) pousse les pouvoirs publics à adapter leurs messages et à cibler davantage les populations jeunes

dans leurs campagnes de prévention.



1. Les seuils de consommation d'alcool, Fondation Pour la Recherche en Alcoolologie, 06/01/2017

LA DOSE : OUTIL DE RÉGLEMENTATION ET DE DÉFINITION D'UN SEUIL DE RISQUE «ACCEPTABLE»

La construction de la dose dans les politiques de santé publique témoigne d'une évolution de l'appréciation de la modération par le discours public. Cette *vertu qui consiste à garder une sage mesure de toute chose* achève de gommer la spécificité du vin vis-à-vis des autres alcools.

§ La construction de la dose dans les politiques de santé publique

Zoom sur l'OMS...

L'organisation lutte contre les maladies liées à l'alcool (risques cardiovasculaires, cancers..) ainsi que ses risques directs (accidents, violences domestiques). La consommation d'alcool dite « nocive » ou « à problème » est définie comme un mode de consommation dommageable à la santé physique ou mentale. Elle établit le niveau moyen de consommation à risque comme étant de 20 à 40 g d'alcool par jour pour les femmes et de 40 à 60 g par jour pour les hommes.

Les pouvoirs publics ne sont pas les premiers à émettre des recommandations sur la consommation d'alcool. Ce sont tout d'abord les associations de tempérance ou les associations de médecine qui s'emparent de ce sujet à la fin du XIX^{ème} siècle². C'est au milieu du XX^{ème} siècle qu'apparaissent les premières recommandations de la part de l'OMS dans un premier temps.

Les pouvoirs publics ne tarderont pas à préconiser aux travailleurs manuels de ne pas dépasser la dose journalière d'un litre de vin alors qu'elle est de trois quarts pour les hommes sédentaires. A cette époque le vin conserve l'effet d'un tonique et jusque-là, c'est l'alcoolisme qui est ciblé comme pathologie principale liée à la consommation d'alcool.

Les seuils recommandés peuvent se présenter de deux manières, en nombre de grammes d'éthanol, ou en nombre de verres standards. Une forte disparité existe dans les doses recommandées par différents pays.

Ainsi, l'unité du verre standard peut varier de 250% soit de 8g à 20g d'alcool par verre³

Cette dose varie également beaucoup selon le sexe : elle est de 98g à 140g/semaine pour les femmes et de 150g à 280g/semaine pour les hommes. En définitive, ces disparités illustrent le fait que la dose est à la fois politiquement et culturellement construite par son pays d'origine. En France, cette définition traduit une volonté de tendre vers le risque zéro en matière de consommation d'alcool.

Il y a la même quantité d'alcool dans un demi de bière, une coupe de champagne, un ballon de vin, un verre de pastis...



Consommés au-delà des seuils recommandés, 3 verres par jour pour l'homme, 2 pour la femme, tous les alcools représentent le même danger.

2. La société Française de Tempérance apparaît en 1880. C'est ensuite l'Académie de médecine qui émet des réserves sur la consommation d'alcool en 1916, période à laquelle les rations de rouge augmentent sur le front. Ses recommandations font sourire aujourd'hui : pas plus d'un litre par jour.

3. Les seuils de consommation d'alcool, Fondation Pour la Recherche en Alcoolologie, 06/01/2017

Si l'arbitrage entre risque zéro et risque relatif pourrait être une question d'appréciation personnelle, les pouvoirs publics n'offrent d'autres alternatives que d'émettre leur avis quant aux risques et aux doses acceptables. Face à ces points de controverses, trois postures dominantes émergent et il revient au consommateur d'arbitrer entre ces injonctions contradictoires. Quel socle de valeurs semblent soutenir les positions des divers acteurs de la controverse ?

● LA CONFRONTATION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS ANTAGONISTES : SERAIENT-CE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES QUI AMÈNENT LES ACTEURS À METTRE DE L'EAU DANS LEUR VIN ?

Intervention de Jean-Marie Guilloux dans un entretien de la mission Agrobiosciences avec l'addictologue Christian Escaffre et l'œnologue de l'Inra Jean-Pierre Rozon : «*Sur la question de la prévention, on entend deux points de vue qui parfois s'opposent : beaucoup préconisent qu'il ne faut pas parler de vin, interdire sa publicité et réglementer sévèrement sa consommation; d'autres indiquent qu'elle doit passer par une meilleure diffusion de cette culture du vin, une histoire de savoir boire collectif à même de faire sens sur l'individu afin de pouvoir mieux se situer dans l'ordre social et de modérer sa consommation*».

LES TENANTS DE LA PROHIBITION : LE DIABLE EST DANS LE DIVIN

§ Pour supprimer la consommation excessive, il faut exclure la consommation modérée



Pour une partie des acteurs considérant que le vin est un alcool comme les autres, il convient de suivre strictement les recommandations de l'étude parue dans The Lancet en août 2018, à savoir : «*le niveau le plus sûr est de ne pas boire d'alcool*»

En d'autres termes, pour supprimer la consommation excessive qui, elle, comporte des risques, il faut supprimer la consommation modérée. En effet pour Philippe Batel, alcoologue des plateaux

télé : «*Il n'y a pas une population au monde capable d'avoir uniquement des consommateurs modérés, sans la contrepartie dramatique des consommateurs excessifs*». L'ANPAA défend également que la modération n'est pas un seuil acceptable car nous avons naturellement tendance à considérer notre comportement comme raisonnable. Pour une partie des acteurs de la controverse ces injonctions sont à la fois moralisatrices, infantilisantes et culpabilisantes pour les consommateurs.

Enfin, le professeur en psychiatrie addictologue et président du Fonds Actions Addictions Michel Reynaud s'indigne du «*bain d'informations positives*» dans lequel on baigne au sujet de la consommation modérée. Il estime en effet que l'on veut «*nous faire croire qu'une consommation modérée est bonne pour la santé, mais c'est faux. La vérité est que le risque augmente dès le premier verre régulier*»...

§ Du point de vue du foie et de la santé publique, le vin est un alcool comme un autre

Cette vision défendue par le discours de santé publique actuel constituait le point de départ de notre controverse. Selon Agnès Buzyn, «*en termes de santé publique, c'est exactement la même chose de*

boire du vin, de la bière, de la vodka ou du whisky. (...) Scientifiquement, le vin est un alcool comme un autre». Du fait de sa teneur en éthanol, celui-ci ne devrait pas bénéficier d'une exception culturelle et sa consommation devrait - comme le préconise l'ANPAA - se limiter autant que possible et se voir imposer une application stricte de la loi Evin. Aussi la ministre s'est-elle toujours opposée au fait que les lobbys interviennent dans l'élaboration des politiques de prévention. Elle a notamment réussi à les exclure de l'élaboration de la Stratégie nationale de santé 2018-2022, validée en décembre 2017, qui caractérise l'alcool - et donc le vin - de «*substance psychoactive licite ou illicite*» au même titre que le tabac.

Pour autant, la ministre de la Santé n'a pas souhaité répondre favorablement aux revendications des médecins qui demandaient de taxer davantage l'alcool et de remplacer le message de prévention «*l'abus d'alcool nuit à la santé*» par «*l'alcool nuit à la santé*», à la suite de quoi lesdits médecins avaient publié une tribune intitulée «*Le vin a encore gagné*». Ce repli devant les lobbys du vin est fondé par les intérêts économiques colossaux que représente la filière et qui tapissent de près ou de loin le paysage de la controverse.

EN VERRE ET CONTRE TOUS, LES TENANTS DE LA PRÉVENTION PAR L'ÉDUCATION

Le vin en chiffres...

Deuxième secteur d'exportation français, la filière cumule 13 milliards de chiffre d'affaire annuel et génère près de 500 000 emplois.

§ Les préoccupations sanitaires pèsent peu face à l'exception culturelle, symbolique et économique du vin

Pour ces acteurs de la controverse, le vin jouit d'une spécificité culturelle et territoriale qui ne saurait être remise en question par les préoccupations sanitaires ambiantes. Ceux-là s'inscrivent dans la tradition héritée depuis l'Antiquité de reconnaître au vin une place particulière parmi les autres alcools. Ils réactivent en quelque sorte les symboles associés à sa

consommation et n'ignorent pas le poids économique que représente la filière viti-vinicole pour l'économie française.

A l'occasion d'une conférence de presse donnée en marge du Salon de l'Agriculture en Février 2018, l'actuel Président de la République Emmanuel Macron a revendiqué qu'il y a «*un fléau de santé publique quand la jeunesse se saoule à vitesse accélérée avec des alcools forts ou de la bière, mais ce n'est pas avec le vin*».

En conséquence, celui-ci a affirmé que, tant qu'il sera Président, «*il n'y aura pas d'amendement pour durcir la loi Evin*»¹. Il accorde ainsi une place particulière aux lobbys, dont nous exposerons la vision en dernière partie.

Enfin, tandis que Jacques Dupont, auteur de *Inviguez-vous !* (2013, Editions Grasset) et journaliste au Point, défend le vin comme un «*produit agricole plus proche de l'artisanat que de l'usine*», une tribune publiée en février 2018 dans le Figaro par «*l'Académie du vin de France*» appelait Agnès Buzyn à cesser «*de diaboliser le vin, qui est une part de la civilisation française*». On notera d'ailleurs que cette tribune compte également des oncologues au rang de ses signataires...

§ La prohibition est une manière de masquer le malaise social là où l'apprentissage du risque le prévient

Jacques Dupont est l'un des acteurs s'opposant de la façon la plus virulente aux propos d'Agnès Buzyn. Dans une tribune parue au Point², il s'interroge sur la façon dont la ministre s'est transformée «*en intégriste de l'hygiénisme au point de vanter comme seul remède à l'alcoolisme la totale abstinence*». Il s'insurge également de «*cette montée observée depuis trois décennies d'un hygiénisme militant (qui) pose un certain nombre de questions*». En effet, pour l'auteur qui dénonce une hyper-médicalisation de la société au détriment de la culture du vin, on ne peut contraindre mais seulement conseiller et éduquer.

De la même manière, dans un entretien de la Mission Agrobiosciences (2007) sur le vin et l'hygiénisme, Jean-Marie Guilloux fait remarquer que les anthropologues «*dénoncent cette confusion entre alcoolisme et alcoolisation, un retour à l'hygiénisme*

1. Le Monde, 28/04/2018. Macron aime le vin et le fait savoir, au grand dam des médecins.

2. Le Point le 17/02/2018, Agnès Buzyn contre l'industrie du vin : la dictature de l'hygiénisme

qui empêche tout apprentissage du dosage, du risque calculé, de l'approche de l'ébriété, alors même qu'on ne connaît pas de culture qui ne comble pas ce besoin : celui de modifier les états de conscience»¹.

En somme, l'idée qui domine au sein d'une partie des acteurs de la controverse est que seule la prévention par une éducation et une culture du goût et des paysages permet de prévenir les risques d'une consommation excessive d'alcool tout en sauvegardant le patrimoine viticole français... Et puis, il paraît que "la prohibition a fait plus de victimes que la dégustation" !² Enfin, c'est une posture assumée par Didier Guillaume, actuel ministre de l'Agriculture, qui affirme ne pas vouloir systématiquement «répondre par des taxes car les Français en ont marre des taxes. (...) Ce qu'il faut c'est de la prévention».³

Regard sociologique porté sur la Loi Evin et le retour à l'hygiénisme qu'elle porte en germe :

Dans une tribune publiée le 30 juillet 2013 dans Libération intitulée Loi Evin, la santé ou la morale ? les sociologues Howard S. Becker, Patrick Champagne, Alain Garrigou, Daniel Gaxie, Jean-Paul Guichard et François Xavier Dudouet font le constat que : "Plus de vingt ans après la loi Evin, on pouvait espérer le temps révolu où des entrepreneurs de morale, au nom de la santé publique, prendraient les citoyens pour des mineurs auxquels il faut interdire. (...) Quand on ne peut rien contre le chômage des jeunes, on se préoccupe de leur santé comme les hygiénistes du XIXe siècle se souciaient de la santé des ouvriers sans évoquer leur misère. (...) La cause prohibitionniste a donc trouvé son principal allié dans l'impuissance politique".

1. Le vin. Entre hygiénisme et snobisme, l'ivresse oubliée, 07/06/2007, chronique conduite par Jean-Marie Guilloux

2. François Patriat, Président de la région Bourgogne et député (<https://www.publicsenat.fr/lcp/politique/loi-evin-assouplie-senateurs-des-regions-viticoles-ivres-joie-1119112>)

3. Tribune publiée en février 2018 dans le Figaro par « l'Académie du vin de France »

LA PROFESSION, SES REPRÉSENTANTS ET GROUPES D'INTÉRÊTS : L'EXCEPTION VINI-VITICOLE À LA CROISÉE D'ENJEUX ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



A l'Assemblée, le groupe d'études "Vigne, vin et oenologie" regroupe la bagatelle de 105 députés, contre seulement 28 députés pour le groupe "Addiction".

Les professionnels réunis au sein de la filière viti-vinicole, les élus ruraux les représentants ou encore les lobbys pesant sur l'élaboration des lois défendent autant la spécificité culturelle, voire scientifique du vin, que ses intérêts économiques et sociaux.

Ils sont d'ailleurs très proches du pouvoir central. Ancienne directrice générale de Vin & Société (le principal lobby du vin) et désormais conseillère agriculture et développement rural à l'Élysée, Audrey Bourolleau est l'incarnation parfaite de cette proximité entre filières viti-vinicole et centres de pouvoirs. En 2015, elle a participé à l'amendement portant sur la distinction entre publicité et information dans la loi Evin.

En réponse aux propos d'Agnès Buzyn, ces acteurs mobilisent au moins des arguments économiques et culturels, au plus des contre-arguments sanitaires : Nathalie Delattre, élue de Gironde et viticultrice de profession défend les vignerons qui ont façonné la terre «*pendant dans les siècles pour en faire des terroirs de renoms*», les chefs d'entreprises qui créent «*des emplois malgré grêle et gèle*» mais aussi les consommateurs en tant que «*femmes et hommes responsables*». Elle répond ainsi à Agnès Buzyn que «*le vin se boit avec modération mais extase et ne saurait être ramené à la seule dimension d'une boisson*

contenant de l'alcool»⁴.

Dans un appel paru dans le Figaro et justement intitulé «ne transformons pas le vin en produit délictueux», 64 grands domaines viticoles font le constat suivant : «Comment les étrangers pourraient-ils vouloir consommer nos vins s'ils sont considérés comme néfastes en France ?»⁵

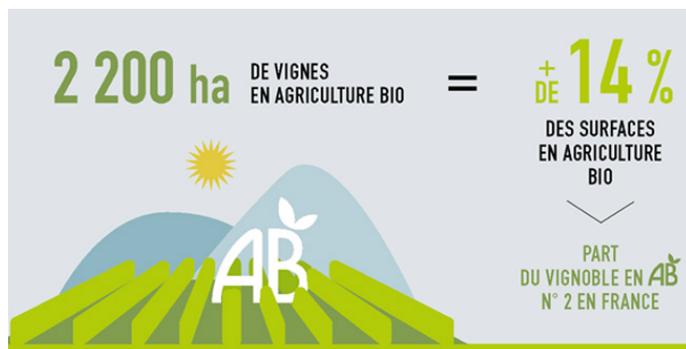
Vin & Société, un des plus puissants lobbys du vin, n'hésite pas à mettre en avant des arguments santé dans sa communication : sur son site internet on apprend qu'il existe un «consensus indiquant que la consommation modérée de vin aurait un effet bénéfique dans la prévention des maladies cardio-vasculaires, du diabète de type 2, des maladies neuro-dégénérative» ou encore sur la survenue du cancer colorectal.⁶

A cet égard, il semble que le lobby use de certains points de controverse scientifique sur la consommation de vin à son profit.

La filière fait d'ailleurs une entrée progressive sur le terrain de la santé et de la prévention «pour donner des repères de consommation, en quantité comme en qualité».⁷

Ainsi une stratégie de la filière est désormais axée sur la valorisation de la qualité par rapport à la quantité; laquelle passe par une préoccupation croissante face aux pesticides contenus dans le vin. A ce titre Céline Croisier, Maître de Chai avec qui nous avons eu l'occasion de nous entretenir nous a signifié la chose suivante : «on s'en fout, l'alcool contenu dans le vin on n'en parle même pas, on ne cherche pas à le réduire. Ce qu'on cherche à réduire c'est plutôt la teneur en pesticides. Nous on met en bouteille tous les jours, pas d'inquiétudes sur l'économie malgré les discours de santé publique.»

En résumé, chacun de ces acteurs défend une vision du consommateur responsable en insistant sur sa politique de consommation modérée. Plus qu'aucun autre acteur de la controverse ils concentrent une partie de leurs efforts de production et de communication sur de nouvelles préoccupations environnementales.



4. <https://www.publicsenat.fr/article/debat/vin-une-senatrice-accuse-buzyn-de-vouloir-faire-de-la-france-le-pays-de-la-prohibition>

5. <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/07/12/31003-20180712ART-FIG00315-ne-transformons-pas-le-vin-en-produit-delictueux.php> : appel de 64 grands domaines viticoles : «ne transformons pas le vin en produit délictueux» 13/07/2018.

6. <http://www.vinetsociete.fr/eclairer-l-opinion/etude-vin-et-sante>

7. Le Monde, 28/04/2018. Macron aime le vin et le fait savoir, au grand dam des médecins.

LE MOT DE LA FIN...

En militant aujourd'hui pour une tolérance zéro vis-à-vis de la consommation d'alcool de ses citoyens, les termes du discours français de santé publique paraissent contradictoires au sein du « pays de la gastronomie », où la production de vin de qualité (357 vignobles A.O.C recensés en 2014) permet pourtant de s'adonner au « plaisir de déguster du bon vin » et d'exporter 13 millions d'hectolitre par an dans le monde. Plus qu'un nouvel hygiénisme, c'est un nouveau French Paradox que ces récentes injonctions sanitaires semblent définir, à savoir le rejet d'une spécificité culturelle française - une consommation régulière de vin - pour éviter une source d'exposition supplémentaire aux maladies.

Certes, appeler à modérer les consommations, sous couvert de preuves scientifiques, ne peut être nocif pour la santé des individus. Néanmoins ces injonctions publiques envers la tolérance zéro sous-entendent / révèlent des tendances plus larges sous lesquelles est régie la santé publique en France.

Premièrement, cette tentation d'associer la consommation – modérée – de vin à la seule absorption d'éthanol / alcool revient à nier tous les potentiels liens sociaux ou potentiels plaisirs émanant de la dégustation du vin. Appréhendé par les seules substances le composant, le vin passe progressivement sous le joug de notre société hyper-médicalisée qui inhibe progressivement l'idée d'hédonisme à laquelle étaient jusqu'alors associées nourriture et boisson.

Les individus ingurgitent des nutriments, calories, sucres, graisses ou autre substances psycho-actives et non plus des saveurs, des textures, des couleurs, des savoirs-faire.

Ensuite, appréhender la consommation de vin comme la seule absorption d'une substance nocive qu'est ici l'éthanol, c'est également nier tous les autres facteurs pouvant porter atteinte aux états de santé des individus. Si le buveur est jusqu'ici rendu coupable de sa consommation, des ses excès et des travers que

ceux-ci occasionnent, de plus en plus de chercheurs militent aujourd'hui pour que soit reconnue la contribution des contextes sociétaux, conditions de travail et de vie dans la propension ou la dissuasion à consommer de l'alcool. Si la prohibition éloignerait le consommateur de comportements à risques, elle éloignerait également les pouvoirs publics de la recherche sur les causes sociales conduisant à l'excès, à l'addiction. ; à la promotion de politiques éducatives et préventives efficaces pour prévenir les conduites à risques.

Enfin, n'envisager le vin que par sa quantité d'alcool, c'est masquer tout.e.s ceux et celles qui le façonnent, - ses récoltant.e.s, ses vigneron.ne.s, ses vendeu.r.se.s, ses consommat.eur.ice.s. - et surtout tout ce qui le compose. Car si l'alcool est un fléau, la présence de produits phytosanitaires dans ses raisins en est un autre. L'essor récent de vin "naturels", "biologiques", "biodynamiques", promouvant une culture plus saine, un rapport différent à la terre, au terroir, aux vendanges doit peut être s'appréhender comme une réponse au lynchage sanitaire présentant le vin comme nocif. Ou peut-être l'est-il au nom d'une spécificité culturelle française, d'un mode de vie qui émerveille à l'étranger, et que l'on souhaiterait continuer d'exporter..

L'idée de ce projet n'étant pas de donner tort ou raison à ces injonctions politiques, scientifiques ou encore économiques, notre volonté première était de mettre à disposition de chacun.e des clés de lectures suffisamment claires pour se forger une opinion sur l'association de consommation régulière de vin rouge à une bonne humeur quotidienne, une bonne santé cardio-vasculaire ou encore une exposition à un risque supplémentaire. Parce que le vin n'est pas encore prêt à disparaître de nos rayons et paysages, nous concluons par ce proverbe gallicana du XVeme siècle : «*Le vin est bon pour qui en prend par raison*». Une raison que seules éducation et information permettraient d'atteindre..